

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID: 025-212501951-20230314-2023_DELIB10-DE



Département du Doubs - Canton de Besançon 1

Commune de DANNEMARIE SUR CRETE

ANNEE 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crète (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 08 03 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués: Mmes et MM. Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER - Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS -Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

9 Présents:

Mmes et MM. Sébastien PERRIN - François RAUSCHER - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER -Benoit COELO - Marie-Thérèse FIGUET - Grégory PAUL - Mathilde COURTOIS-

3 Procurations:

Martine LEOTARD a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à Mathilde COURTOIS

Pascal BILON a donné procuration à François RAUSCHER

3 Absents:

Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Camille RUAULT

Nombre de votants: 12

Préambule

- Contrôle du quorum: 9

- Désignation du secrétaire de séance : Mathilde COURTOIS

Ouverture de la séance à 20H00

DELIBERATION 2023-10 : Désignation des délégués au CA, CI et CE du lycée Granvelle

Le maire expose que pour faire suite à la démission de Madame AKIDI et aux indisponibilités d'autres délégués, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des délégués au Conseil d'Administration (CA), au Conseil Intérieur (CI) et au Conseil d'Exploitation (CE) du Lycée Granvelle.

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant :

au CA: Sébastien PERRIN et Grégory PAUL

au CI: Jean-Luc BARBIER et Marie-Thérèse FIGUET au CE: Marie-Thérèse FIGUET et Cyril LINDEPERG

DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les désignations ci-dessus :

par

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le

Le maire, Sébastien PERRIN Le 14103/2023.

